

## REAMENAGEMENT DU CDI

Septembre 2013

**Le collège Henri Sellier** est un imposant bâtiment datant des années 1930. Il est situé dans la Cité Jardin de Suresnes, construite entre 1921 et 1931 par l'architecte Alexandre Maistrasse à l'initiative du maire Henri Sellier.

Le bâtiment comporte une entrée composée d'une colonnade qui dessert deux ailes séparées par une cour d'honneur pavée au fond de laquelle s'élève un bâtiment surmonté d'un fronton abritant une piscine classée aux Monuments Historiques.

Le collège a bénéficié, en 2001, d'une réhabilitation complète par le Conseil Général des Hauts de Seine, dans le respect de son style « Art Déco ».

**Le CDI**, situé au rez-de-chaussée sur un passage très fréquenté par les élèves et à proximité de la cour et de la « Vie Scolaire », a été, à cette occasion, agrandi et aménagé.

Il comprend une salle principale rectangulaire d'environ 200 m<sup>2</sup>, éclairée sur les deux grands côtés par de grandes fenêtres donnant sur des cours. Les murs sont clairs assortis à la faïence d'origine. Le plafond très élevé a une forme incurvée originale. L'éclairage est obtenu avec des spots intégrés. Quatre colonnes, imitant le marbre, apportent un élément décoratif. Cette grande salle est complétée par deux petites salles à usage de réserve. Le mobilier fourni par l'entreprise Borgeaud est massif et solide. Les tables rectangulaires ou carrées sont en bois clair et recouvert de stratifié blanc.

En 2001, le bureau de la documentaliste a été positionné sur le petit côté du rectangle, tournant le dos à la porte d'entrée, et les tables des élèves placées devant comme dans une salle de classe. Les étagères de livres, placées parallèlement à un grand côté, limitaient la largeur de la pièce et gênaient la surveillance. Les quatre postes informatiques étaient placés au fond de la salle, très loin du bureau.

Je souhaitais depuis longtemps réaménager l'espace pour supprimer la ressemblance avec une salle de classe, rendre le lieu plus attrayant et convivial et aussi le rendre plus facile à surveiller.

Cela a été réalisé mi-septembre, grâce au soutien et à l'implication de Madame la Principale adjointe et l'intervention de la gestionnaire et des agents.

**Le bureau** bénéficie, à présent, d'une position centrale sur le grand côté, permettant un meilleur accueil et une visibilité sur les différents pôles d'activités du CDI :

- Une partie de l'espace est réservée aux activités en groupe avec des tables disposées en U.

- Le coin « lecture plaisir » avec cinq chauffeuses, deux tables basses, des bacs de BD et présentoirs de revues, est confortable et bien visible depuis le bureau.

- Les quatre postes informatiques sont positionnés deux par deux en vis à vis, à proximité du bureau.

- Les étagères de livres, repoussées contre les murs, soit perpendiculairement, soit en épis, permettent de bénéficier de la totalité de l'espace.

**Ce réaménagement** s'est accompagné de la volonté de l'équipe de direction de voir le CDI remplir pleinement son rôle au sein de l'établissement : le CDI est un lieu dédié à l'ouverture culturelle des élèves par l'incitation et le soutien à la lecture, la présence d'expositions, la recherche documentaire, l'information sur l'orientation et la création d'un pôle « langues étrangères ».

Un nouveau règlement intérieur précisant les activités possibles au CDI a été diffusé. Toutes les classes sont venues prendre connaissance du nouvel aménagement et des nouvelles règles de fonctionnement. Les élèves doivent, désormais, savoir précisément pour quelle activité, parmi celles proposées, ils veulent venir au CDI et se faire inscrire, dans la mesure des places disponibles, par l'AE chargé de la permanence,

**La conjonction de ces deux actions** : réaménagement et affirmation du rôle culturel du CDI, permet d'offrir aux élèves un lieu très agréable, qu'ils apprécient et fréquentent volontiers

**Les photos ci-dessous présentent l'évolution de l'aménagement du CDI depuis 2001.**